

Termes de référence

Support technique pour le Burundi

Préparation d'un Plan de mise en œuvre de l'intégration régionale pour avoir accès à un soutien au titre de la Facilité d'ajustement du COMESA / Mécanisme d'appui à l'intégration régionale

1. Informations générales

Avantages et coûts de l'intégration régionale

Les États membres du COMESA se sont lancés sur l'intégration économique régionale comme moyen de profiter de la hausse des économies d'échelle et des marchés agrégés, qui devraient se matérialiser au fur et à mesure que sont levés les obstacles à la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Les avantages de l'intégration économique régionale pour les pays membres deviennent tangibles à moyen et à long terme au fur et à mesure que les économies se restructurent autour de la création de plus de valeur ajoutée et transforment fondamentalement leurs institutions et systèmes. Au fur et à mesure que les prix relatifs changent et que les marchés régionaux deviennent plus accessibles, les ressources commencent à être allouées plus efficacement aux secteurs productifs où les avantages comparatifs sont importants, ce qui induit une augmentation de la productivité et de la compétitivité. Ceci, à son tour, stimule davantage d'investissements (y compris les investissements étrangers directs) et produit en fin de compte une croissance et un développement humain plus importants.

Toutefois, les changements structurels qui sont nécessaires pour atteindre le niveau souhaité de développement ont des conséquences financières à court terme, aussi appelés coûts d'ajustement. Comme les industries font face à la pression concurrentielle de la libéralisation des échanges, elles doivent investir dans la restructuration. Là où il n'existe pas de capacité de restructurer ou lorsque le coût de la restructuration est élevé, les industries peuvent être incapables de faire face et peuvent s'arrêter. La contraction résultant des activités industrielles et les activités spécifiques de restructuration auront à leur tour un impact négatif sur les emplois, les revenus gouvernementaux, les revenus nationaux et le développement. Les gouvernements seraient donc confrontés à des exigences plus élevées pour les actions sociales.

Les coûts d'ajustement peuvent prendre plusieurs formes, y compris: l'obsolescence des infrastructures d'avant la réforme, du capital, des compétences, de la technologie, de l'information, les systèmes et les processus, entraînant des coûts pour une nouvelle formation, une mise à niveau, une mise à jour et une réorientation, la perte de revenus fiscaux (taxe commerciale); l'augmentation des dépenses nettes de sécurité sociale, l'érosion des avantages du traitement préférentiel; l'instabilité macroéconomique; et la mise en œuvre d'un coût des réformes commerciales. À long terme, les avantages à

tirer de l'intégration régionale devraient l'emporter sur les coûts, mais les coûts d'ajustement à court terme peuvent avoir un effet dissuasif fort pour mettre en œuvre les réformes nécessaires. Des mécanismes de réaction et de soutien qui permettent d'atténuer les coûts d'ajustement sont donc très nécessaires.

Défis de la mise en œuvre pour le COMESA

Le processus d'intégration économique régionale au sein du COMESA a commencé au début des années 80 par des arrangements de la Zone d'échanges préférentiels par lesquels les pays ont lancé un programme de réduction tarifaire pour le commerce régional. En 2000, le COMESA a lancé une Zone de libre-échange (ZLE) qui compte actuellement 14 États membres participants. L'union douanière du COMESA a été lancée en 2009 et la prochaine étape du processus d'intégration est le lancement du COMESA (Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe) en 2015 et, finalement, une union monétaire. Suite aux décisions du Sommet de la Tripartite COMESA-EAC-SADC, des préparatifs sont en cours pour établir une feuille de route pour la création d'une ZLE plus large englobant tous les membres des trois communautés économiques régionales.

La libéralisation du commerce grâce à la ZLE n'a pas eu de coûts de transition élevés sur les économies des pays participants. Ceci est dû, en partie, à la part relativement faible des échanges régionaux dans le commerce mondial. Par ailleurs, il est possible qu'on n'ait pas pris suffisamment de temps pour mesurer et comprendre le coût d'ajustement.

Depuis Juin 2009, la région du COMESA est entrée dans une phase de transition vers une plus grande intégration dans une union douanière. Les implications pour la mise en œuvre de l'union douanière sont susceptibles d'être associées à des coûts de transaction élevés pour la plupart des États membres en raison de l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC) occasionnant la réduction des tarifs extérieurs qui résultera de l'alignement des tarifs nationaux du COMESA.

Certes, une plus forte concurrence est un stimulant pour une plus grande compétitivité, mais elle peut également avoir des répercussions sociales et économiques auxquelles les pays ne sont pas prêts à faire face. Avec le lancement de l'Union Douanière du COMESA, les pays sont confrontés à un dilemme. Un alignement rapide sur le TEC peut entraîner des coûts d'ajustement plus rapides. Mais, d'autre part, le report de la mise en œuvre afin d'éviter les coûts d'ajustement le plus longtemps possible signifierait que les pays membres supportent le coût du protectionnisme pendant une longue période avec une possibilité d'élargir l'écart de compétitivité avec les marchés mondiaux.

Réaction régionale aux coûts d'ajustement

La réaction régionale pour résoudre le dilemme de l'intégration régionale a été la création de la Facilité d'ajustement du COMESA (CAF) dans le cadre du Fonds du COMESA. Les modalités de la CAF ont été fixées par la 22^{ème} Réunion du Conseil des ministres du COMESA, en conformité avec les dispositions du Traité (articles 60 et 150) et le Protocole du Fonds du COMESA.

L'objectif général de la CAF est d'aider les États membres à procéder aux ajustements fiscaux, économiques et sociaux nécessaires pour amortir l'impact négatif transitoire de la mise en œuvre des politiques commerciales régionales.

La raison d'être de la Facilité d'ajustement en tant que mécanisme régional, qui devrait compléter les mécanismes de financement nationaux, découle des faits, examinés ci-dessus, selon lesquels les pays sont confrontés à des contraintes budgétaires et autres défis qui les mettent dans l'incapacité d'entreprendre les réformes commerciales nécessaires. Un avantage clé de la CAF sera sa capacité à offrir une source prévisible de fonds supplémentaires que les pays peuvent utiliser pour faciliter la réalisation des réformes liées au commerce sans compromettre d'autres priorités nationales. Ceci peut être prévu pour régler les problèmes de résistance et aider dans l'accélération de la mise en œuvre des politiques régionales. Le soutien supplémentaire viendra compléter les ressources et les programmes régionaux existants. Le soutien supplémentaire continuera de se concentrer principalement sur l'élaboration des politiques et le développement, et sur d'autres initiatives pour aborder les incapacités institutionnelles, les insuffisances des infrastructures économiques, les contraintes de ressources humaines et les défis d'ajustement liés au commerce.

Le financement de la CAF est accordé dans le cadre de l'Accord de contribution au Mécanisme d'appui à l'intégration régionale (RISM CA) au titre du FED. Le RISM CA a été signé en 2007 entre la Commission européenne et le COMESA. En Avril 2012, le champ d'application du Mécanisme d'Appui à l'Intégration Régionale (RISM) a été prorogé après un processus de consultation minutieux entre l'Unité d'Aide pour le commerce du COMESA et la Section de coopération régionale de la Délégation de l'Union européenne (UE) en Zambie, sous la direction et la supervision du Secrétaire général du COMESA et du Chef de la Délégation de l'UE.

La nouvelle orientation comprend n soutien aux papys membres du COMESA et de l'EAC pays en fonction des progrès réalisés dans le respect de leurs engagements à l'égard de l'intégration régionale. En outre, elle offre un soutien de compensation pour les pertes de recettes.

Le soutien prévu par l'Avenant au RISM est censé agir comme une incitation et contribuer à une mise en œuvre accrue des engagements et programmes régionaux au niveau national grâce à un accès accru aux ressources de la part des États membres. Cependant, le RISM ne devrait pas financer la totalité de ces coûts de transposition, mais plutôt y contribuer dans le but logique de fournir une incitation aux pays qui

montrent les progrès réalisés dans le respect des engagements. Le financement total disponible dans le cadre de l'Avenant au RISM se chiffre à 78 millions d'euros et, dans ce budget, 5 millions d'euros constituent une réserve pour la compensation des pertes potentielles de revenus. La mise en œuvre de l'avenant au RISM devrait fonctionner à partir de 2012 à la fin de 2014.

Le résultat attendu de l'Avenant au RISM est une contribution manifeste à la transposition et à la mise en œuvre effectives des politiques, règlements et programmes régionaux au niveau national, appuyant, en fin de compte, la réalisation d'impacts à l'échelle régionale. À son tour, la meilleure mise en œuvre des engagements régionaux devrait contribuer à la fourniture d'un environnement favorable au commerce, aux investissements et à l'accroissement de la productivité dans et entre les États membres de la région.

2. Portée des travaux

Le travail consiste à aider le Burundi à préparer un Plan de mise en œuvre de l'intégration régionale (RIIP) et autres documents d'appui, tels que la soumission par le pays d'un dossier acceptable pour le soutien financier et technique au titre de la CAF / RISM.

La portée de l'intervention de l'expert comporte deux volets interdépendants:

- I. Fournir une assistance à l'État membre dans la production d'un RIIP dans le cadre de la réponse globale à l'Appel de soumission de demande pour accéder au la CAF / RISM; et
- II. Identifier et évaluer les mesures d'accompagnement au niveau national pour mettre en œuvre des politiques d'intégration régionale dans la région du COMESA.

3. Les principales activités

L'expert procédera à un examen des activités clés suivantes:

- a) Par le biais de consultations avec les autorités compétentes (ministère de coordination du COMESA et Secrétariat du COMESA) et des informateurs clés, identifier les politiques régionales de commerce et d'investissement que le pays entend mettre en œuvre à moyen terme, et fixer un calendrier indicatif pour la mise en œuvre nationale;
- b) Décrire les stratégies au niveau national parce que le Burundi est un des pays par lesquelles la mise en œuvre des engagements d'intégration régionale dans le cadre du COMESA est envisagée. Il faudrait faire référence autant que possible aux stratégies et politiques de développement nationales existantes (par exemple, Plans nationaux de développement(PND), documents sur la politique

commerciale et industrielle nationale, Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), Études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC), 'autres études sur le commerce et la facilitation du commerce, rapports de pays sur l'Aide pour le commerce et rapports sur le Cadre intégré renforcé (CIR), cadres de dépenses à moyen terme (CDMT), Document de stratégie de pays (DSP)) et autres documents;

- c) Élaborer des mesures d'accompagnement qui sont nécessaires au niveau national pour atténuer les impacts négatifs transitoires en rapport avec l'intervention définie ci-dessus;
- d) Fournir une évaluation globale des coûts et des déficits de financement de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement;
- e) Examiner et internaliser les lignes directrices du CAF / RISM et autres documents de support et d'utiliser ceux-ci. Ceci est la principale base pour entreprendre ce travail en répondant aux termes de référence;
- f) Présenter l'ensemble des travaux conformément aux formats et aux spécificités requis par les Directives CAF / RISM, et
- g) Entreprendre toute autre activité qui peut être assignée pour accomplir son devoir dans le cadre des termes de référence.

4. Résultat attendu

L'expert(e) fournira un RIIP et des pièces justificatives devant être préparés conjointement avec les agents nationaux désignés dans le ministère de coordination des affaires du COMESA. Il / elle devra soumettre le dossier au ministère de coordination des affaires du COMESA, au Secrétariat du COMESA et à tous les ministères concernés, suivant la demande du ministère de coordination des affaires du COMESA. Le RIIP sera pleinement en conformité avec les dispositions des lignes directrices CAF / RISM:

Tous les documents soumis seront en anglais ou français, selon le cas.

Dates de dépôt des offres: à partir du 26 au 28 septembre 2012 à 17h30

Lieu de dépôt: Secrétariat du Commissariat des Services Généraux , OBR.

5. Délais

- a) Rapport initial : 14 jours à compter de la date de début des travaux.
- b) Projet de RIIP, y compris des programmes d'action détaillés : 20 jours suivant la date de début des travaux.

- c) RIIP projet final 40 jours à compter de début des travaux

6. Rapports

L'expert(e) fera rapport sur les progrès réalisés dans une quinzaine de jours à la personne désignée pour la préparation de la soumission CAF/MAIR, dans vingt jours aux Ministère de Coordination des Affaires du COMESA, Ministère des Finances et au Secrétariat du COMESA. Le soutien technique d'expert devra être fourni par les agents techniques chargés de la planification et du budget au Ministère des Finances.

7. Profil de l'expert

L'expert(e) devra avoir le profil suivant:

- a) Solide formation macro-économique, bonnes connaissances et expérience, en particulier dans le commerce régional, la facilitation du commerce et l'intégration;
- b) Connaissance du budget et des modalités d'appui aux projets du COMESA et de la CEA ainsi que celles des principaux partenaires au développement de la COMESA et de la CEA (y compris la Commission européenne (CE) et la Banque mondiale). Expérience dans les régions de l'EAC ou le COMESA ainsi que d'une expérience avérée sur les programmes de coopération financés par la CE sera un atout supplémentaire.
- c) Qualification minimale requise : diplôme d'études supérieures en économie et une expérience confirmée d'au moins cinq ans, y compris une expérience pertinente dans la planification et la gestion économiques, et l'analyse du commerce et la facilitation du commerce.
- d) L'aptitude à travailler en équipe à travers les frontières en équipes variables aux horizons multidisciplinaires, l'appréciation pour le travail d'équipe, l'excellence technique et l'inclination aux résultats sont les attributs essentiels pour le poste.
- e) En matière de compétences linguistiques, l'expert(e) doit posséder une excellente maîtrise de l'anglais ou du français, selon le cas, et d'excellentes compétences analytiques et d'excellentes compétences en rédaction de rapports sont requises. Il / elle doit avoir la capacité de travailler de façon autonome et au sein d'une équipe. Il / elle doit avoir des connaissances en informatique et en Internet.

8. Durée du travail et moyens nécessaires

Le niveau d'effort (NDE) de l'expert (e) est de trente jours-homme et pendant au moins huit heures par jour. Les jours-homme seront utilisés au cours d'une période de rendement totale de 40 jours.

L'expert(e) doit disposer de son ordinateur et s'occuper de la dactylographie des documents et des rapports, et travailler à partir de son propre bureau privé.